

publié l'an dernier à Edmonton. Ce n'est pas un très grand livre. L'auteur entend y faire oeuvre de vulgarisation. Il a de l'enthousiasme pour son sujet. Sa description d'un rituel salish à la fin du volume (pp. 209-214) est touchante. Mais son point de vue romantique ne rachète qu'à moitié son entreprise. Tombant dans le piège des catégories à la Malraux, il divise son ouvrage en deux grandes sections: "Before History" et "History Begins" ce qui revient à dénier l'Histoire aux Indiens et à en faire un privilège exclusif des Blancs. La première partie trace un panorama de la préhistoire, de la mythologie, de l'art et du chamanisme des Indiens de la Côte Ouest, pour aboutir un peu platement à la conclusion que la rencontre des Blancs et des Indiens a été "fatale" aux Indiens. Cela, on le savait. Mais pourquoi et comment en fut-il ainsi? Pour le savoir il faut lire des ouvrages plus critiques que celui de Woodcock. Heureusement, ces ouvrages existent. Le dernier en date, à ma connaissance est *Contact & Conflict. Indian-European Relations in British Columbia, 1774-1890* de Robin Fisher⁶ qui a écrit un maître livre sur le sujet. Mieux documenté, plus savant, moins bien illustré certes, le livre de Fisher va beaucoup plus loin que la présentation superficielle de Woodcock. Malheureusement, Woodcock risque d'être plus lu que Fisher. Il faut le regretter. Les problèmes soulevés sont trop importants pour ne pas souhaiter la plus vaste audience au livre le plus approfondi.

François-Marc Gagnon

¹ John C. EWERS, *Indian Life in the Upper Missouri*, University of Oklahoma Press, 1968, p. 76.

² Dont le portrait a été peint par Berczy, comme on sait.

³ Voir Annemarie DE WAAL MALEFIJT, "Homo Monstrosus", *Scientific American*, octobre 1968, pour une reproduction d'une gravure dans l'*Anthropometamorphosis: Man Transformed: or The Artificial Changing* (1653) de John Bulwer.

⁴ Voir les *Grands Voyages*, I, (1590), planche 3 repré-

sentant "un Weroan ou grand seigneur de Virginie."

⁵ Voir Samuel Eliot Morison, *The European Discovery of America. The Northern Voyages*, Oxford University Press, 1971, pp. 464-470.

⁶ University of British Columbia Press, Vancouver, 1977.

**BUILDING A HOUSE IN NEW FRANCE.
AN ACCOUNT OF THE PERPLEXITIES
OF CLIENT AND CRAFTSMEN IN
EARLY CANADA**

Peter N. Moogk

Toronto, McClelland and Stewart, 1977
144 pp., [illustré], \$9.95

Jusqu'à tout récemment, très peu de chercheurs se sont préoccupés d'analyser le phénomène de la construction domiciliaire en Nouvelle-France. En avertissement, l'auteur nous présente la perspective dans laquelle il situe son étude: l'aspect social y prévaudra quoique celui-ci aura inévitablement des répercussions sur les méthodes de construction.

Le lecteur, ainsi averti, n'a qu'à se laisser entraîner par une lecture aussi agréable qu'instructive. L'étude, divisée en six chapitres, est bien équilibrée. Le premier chapitre replace la maison urbaine dans son cadre urbanistique et légal. Le deuxième chapitre retrace l'évolution de la maison rurale dans la vallée du Saint-Laurent et en Acadie; les maisons de charpente de colombage pierroté ou bousillé de même que les maisons de pièces-sur-pièces y sont décrites et illustrées. Le troisième chapitre traite de la construction en milieu urbain soit à Québec, Montréal, Trois-Rivières et Louisbourg. L'auteur y présente les modifications apportées à la construction domiciliaire suite aux règlements administratifs et aux exigences climatiques. Le quatrième chapitre se veut une illustration d'un cas de construction urbaine. Bien documenté, ce chapitre nous dévoile l'orientation de l'auteur quant à l'aspect humain, c'est-à-dire qu'il y

aborde les désirs et les goûts manifestés par le futur domicilié. Le cinquième chapitre nous renseigne sur les constructeurs, leurs connaissances et leur façon de procéder. Le dernier chapitre enfin est consacré aux réparations et aux relations clients-constructeurs lorsque ces problèmes d'entretien surviennent.

L'étude est intéressante à plus d'un point de vue. Elle apporte non seulement de nouveaux éléments quant aux techniques de construction, par exemple la maison de colombage pierroté, mais aussi une nouvelle approche pour ce genre d'étude. L'auteur est, à notre connaissance, l'un des premiers à s'intéresser aux parties contractantes puisqu'il veut d'abord démontrer la dimension humaine qui se cache derrière la réalisation technique. C'est là, croyons-nous, où réside le principal intérêt de son texte et nous nous empressons de l'en féliciter. Cette étude est également abondamment illustrée et il faut souligner la qualité et la beauté des gravures qui accompagnent le texte. Par son aspect visuel, l'oeil y trouve son compte. Sur le plan littéraire, nous ne pouvons qu'admirer la plume de l'auteur; traiter d'un sujet aussi difficile avec humour et imagination tient presque du prodige.

Avant d'amorcer une critique détaillée de l'ouvrage de monsieur Moogk, il nous faut toutefois souligner certaines lacunes méthodologiques qui affectent l'ensemble de l'étude. Précisons d'abord que l'auteur ne nous expose pas sa méthodologie, ni son échantillonnage. Ne nous dit-il pas en introduction que "there are thousands of building contracts made between 1640 and 1760". Or, un relevé de son échantillonnage, tel que présenté en bibliographie, nous donne un grand total de 218 actes dont 118 pour la région de Québec, 84 pour la région de Montréal, 7 pour Trois-Rivières et sa région et 9 pour Louisbourg et l'Île Royale. Quelques rapports de jurés et autres documents concernant la construction complètent la documentation manuscrite. L'échantillonnage est donc fortement disproportionné puisque les mar-

chés pour Québec constituent 54.1 % du total consulté alors que Montréal regroupe un pourcentage de 38,5 et que Trois-Rivières et Louisbourg ne fournissent même pas 8% des marchés consultés. Il est déjà permis de contester les conclusions de monsieur Moogk quant à la représentativité de ces deux dernières villes. De par son échantillonnage, l'ouvrage de Moogk reflète beaucoup plus les régions de Québec et de Montréal que l'ensemble de la Nouvelle-France, tel que le titre le laisse entendre.

Une autre lacune majeure de ce texte réside dans la faiblesse de la localisation. Tout au long de l'ouvrage, le lecteur éprouve de la difficulté à se situer. L'auteur fait souvent le passage entre Québec et Montréal sans tenter de montrer les similitudes et l'originalité de chacune de ces deux villes. D'où il ressort que le lecteur doit se contenter de généralisations, sans savoir si elles peuvent être applicables à telle ou telle région. Ainsi au troisième chapitre, en expliquant les différentes lois et règlements administratifs concernant la construction, Moogk choisit des exemples à Québec et en extrapole l'application à Montréal et même aux Trois-Rivières, sans nous indiquer si ces réglementations ont pu y avoir cours. Et, tout en nous présentant certaines exceptions, il n'explique pas le pourquoi de ces variantes régionales. Signalons cette même ambiguïté au sujet des constructions entre la ville et la campagne. Par exemple, Moogk émet l'hypothèse qu'une construction rurale, dans la plupart des cas, s'effectue sans qu'elle ne fasse l'objet d'un contrat notarié. Et partant il nous indique qu'une maison de pièces-sur-pièces coûtera en campagne moins de 250 livres (p. 34). Comment peut-il avancer ce coût? Si ce genre de construction est commune à la campagne et à "those of modest fortune", nous réfère-t-il aux citadins? N'y aurait-il pas lieu de le croire lorsqu'à la ville il en coûte sensiblement le même prix pour le même genre de construction (p. 60). Plusieurs exemples, pour illustrer la construction rurale sont donc

choisis en milieu urbain.

Ces quelques considérations générales apportées, passons en revue les différents chapitres du volume. Nous aimerions, au préalable indiquer que notre critique ne portera principalement que sur la région de Québec et à l'occasion sur Montréal. À la lumière des remarques élaborées au sujet de l'échantillonnage de l'auteur, nous croyons qu'une critique limitée à ces deux régions ne fausse pas la discussion sur les conclusions émises par le professeur Moogk.

Dans le premier chapitre, l'auteur nous replace dans les contextes légal et urbanistique qui régiront la construction domiciliaire en milieu urbain dans la vallée du Saint-Laurent. Nous aimerions toutefois apporter quelques précisions que suscitent certains des énoncés de monsieur Moogk au sujet de l'urbanisme.

Se basant sur les plans de Montréal et de Louisbourg, lorsqu'il fait référence au concept urbanistique qui a régi la croissance de Québec, l'auteur ne considère que l'agencement de type orthogonal. L'extension urbaine prévue par Chaussegros de Léry en 1752 pour la Haute-Ville de Québec ne serait que des "wishfull plans (p. 14)". Il y aurait plusieurs commentaires à faire; nous devons nous limiter à quelques notes tout au plus. Si l'agencement du plan en damier apparaît comme l'idéal de la planification urbaine à la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e, il n'en reste pas moins que l'urbanisation européenne n'a pas connu que ce genre de planification. Parmi ces genres d'urbanisme, notons le plan de développement de type radio-concentrique en vigueur en Europe du XV^e siècle au début du XVII^e siècle. Le plan radio-concentrique pourrait se définir selon le principe de la convergence des artères principales vers un point ou une place; deux variantes sont possibles suivant que les "rayons" soient ou non reliés par des anneaux. L'étude des plans de Québec au XVII^e siècle nous indiquent une telle convergence vers la

Place d'Armes et le château Saint-Louis, ce qui nous porte à croire "que le plan préétabli (celui de Montmagny) s'apparentait "à ce genre de développement. Force nous est d'admettre toutefois que cette velléité d'urbanisme du gouverneur Montmagny dut tôt "se soumettre aux accidents topographiques de la ville et fut dérouté par l'établissement des concessions religieuses¹". Il en ressort toutefois que les initiatives de Dollier de Casson ne furent pas "the first effective measures in town planning". Montmagny n'est pas seulement intervenu à Québec; aux Trois-Rivières, de concert avec Champlain, il refuse d'accorder la pleine jouissance d'une concession afin de ne pas "paralyser l'expansion du nouvel établissement²".

Monsieur Moogk aura sans aucun doute noté que les principales villes de la Nouvelle-France étant fortifiées, il se devait d'exister une relation entre la défense et les voies de communications. Or l'urbanisme des villes fortifiées européennes découle en fait de leurs enceintes. Cette dimension a complètement échappé au professeur Moogk. Cette relation urbanisme-besoins militaires prend une autre dimension quand nous savons par l'ordonnance royale de 1702 que l'ingénieur devait dresser également les alignements des maisons; le roi demande ainsi à l'ingénieur de planifier et d'ordonner la croissance de la ville. Sans vouloir trop insister sur cet aspect, nous aurions souhaité que monsieur Moogk nuance un peu plus ses affirmations notamment au sujet du "haphazard growth" de la Basse-ville de Québec. À ce sujet, nous portons à son attention le fait que la largeur de la rue Saint-Pierre avait été fixée à 24 pieds et qu'une place avait été aménagée à la Basse-ville avant 1663. Quant aux faubourgs, que signifie l'expression "substantial homes"? Ce n'est certes pas le cas du faubourg Saint-Jean à Québec. Nous ne croyons pas non plus qu'il s'agissait du cas de Montréal.

Somme toute, par ces quelques commentaires un peu trop laconiques

parfois, nous avons voulu démontrer que monsieur Moogk n'a pas saisi la dimension militaire (qui n'est pas la seule, nous en convenons) rattachée au concept urbanistique des villes de la Nouvelle-France. Et cette réalité urbanistique dépasse également les simples grillages orthogonal ou radio-concentrique de même que l'alignement des maisons pour déboucher sur l'architecture des édifices publics et même leur localisation. C'est la notion et l'implication du mot "ville" au XVII^e et XVIII^e siècle que monsieur Moogk n'a pas comprises, à plus forte raison du mot "capitale".

Faisant état de l'évolution des techniques de construction de la maison de bois en milieu rural dans son deuxième chapitre, l'auteur en arrive aux conclusions suivantes: dans les premières décennies du XVII^e siècle, l'habitation est construite en colombage pierroté, ce qui constitue la transposition en sol canadien d'un modèle français. Cette façon de procéder presque délaissée à la fin du XVII^e siècle fera place au pièces-sur-pièces. La transition, selon lui, se fait ainsi: "[...] the stone and mortar fill between the upright posts was replaced by wood so that one had an entire wall of vertical posts that were dressed on two sides or fully squarred. In a later and unrecorded transition the wooden infill went from the vertical to the horizontal (p. 30)".

Or, ajoute-t-il, "round posts or squarred timbers planted in the ground (pieux ou poteaux en terre) have been described as a common feature of housebuilding in New France. While this may be true for Acadia and the settlements of the upper Mississippi, it is not applicable to the area now known as the Province of Quebec. Barns and stables were built in this manner but it was regarded as unsuitable for a permanent human shelter (p. 32)". À propos du pieu ou poteau en terre, il affirme au préalable que les "Piquets whether framed or planted directly into the ground were the hallmark of the French fishing communities of

Newfoundland and Cape Breton (p. 30)". L'auteur semble faire une distinction entre piquets et poteaux en terre. À notre avis, piquet et poteau ou pieu ne font qu'un et reflètent une différenciation au niveau de la terminologie locale.

Par contre, l'affirmation de Moogk au sujet de la localisation du poteau ou pieu en terre demeure à notre avis très discutable. Il nie lui-même pour la vallée du Saint-Laurent le schéma d'évolution qu'il nous a proposé! À notre avis, une telle contradiction provient d'une carence documentaire. L'analyse de monsieur Moogk est basée sur deux genres de sources: les témoignages de contemporains tels que Boucher, Marie de l'Incarnation, Pehr Kalm et les marchés de construction. Une récente étude sur la chaumière québécoise³, nous révèle qu'à partir d'un échantillonnage de 132 maisons à toit de chaume dans la vallée du Saint-Laurent (monsieur Moogk considère le phénomène comme marginal ou plutôt comme une mesure temporaire), 49 d'entre elles sont construites de pieux (pieu debout, en terre ou de travers). Un tel exemple illustre fort bien la carence documentaire de l'auteur, puisque les résultats furent presque essentiellement tirés des inventaires après décès, source négligée par l'auteur; cet état de fait nous explique pourquoi le professeur Moogk ne fait pas état de la maison couverte en chaume et ne traite pas de l'aménagement intérieur de la maison autant rurale qu'urbaine.

Traitant enfin de la technique du pièces-sur-pièces, il conclut: "The pieces-sur-pieces house, so well adapted to the resources and climate of the country, was one of the great creative innovations of French Canada (p. 45)". Mais qu'apporte-t-il comme preuve à l'appui de cette affirmation? Se rendre compte qu'elle est mieux adaptée à notre climat, ceci ne constitue pas une preuve. Un tel phénomène d'adaptation n'est pas propre au Canada français, l'affirmer, c'est pousser un peu loin les conclusions. D'ailleurs, Moogk lui-même ne dit-il pas que ce type de cons-

truction se retrouve dans des pays du nord de l'Europe et en Scandinavie où l'adaptation s'est faite? Non! Pour l'auteur la preuve en est que les nouveaux venus européens ne connaissaient pas un tel modèle. Cette preuve, il ne l'insère même pas dans le texte, il la relègue dans une note (note 47, p. 48). Il aurait dû en faire l'objet d'une attention toute spéciale puisque selon sa conclusion, la grande innovation apportée à l'architecture canadienne est précisément cette technique de construction. Y a-t-il lieu d'accepter une telle affirmation? Nous savons qu'il existait des maisons de pièces-sur-pièces en Savoie⁴, quoiqu'il demeure encore difficile d'en fixer la chronologie exacte. Néanmoins un sérieux doute subsiste!

"From wood to stone" est le titre du troisième chapitre. Tel que laisse entendre le titre, l'auteur y traite de la transition entre le bois et la pierre comme utilisation du matériau de construction privilégié en milieu urbain. Dans son ensemble, la maison urbaine y est bien campée quant à sa construction et aux différents règlements locaux qui ont influencé sa conception. Nous aimerions ajouter quelques commentaires et même préciser certaines affirmations de monsieur Moogk.

Si, comme l'affirme l'auteur, "in the largest town of New France, wood did not yield to stone until the eighteenth century and the victory was far from complete", il y a eu passage du bois à la pierre, il n'est pas permis d'en douter. Nous aurions toutefois voulu connaître la démarche qui l'a conduit à la conclusion que "At Quebec contract for masonry buildings appeared in rapidly increasing numbers from the 1680's onward (p. 49)".

Un sondage dans l'inventaire des marchés de construction des XVII^e et XVIII^e siècles⁵, nous a permis de corroborer cette affirmation alors que de 1640 à 1700, 141 marchés concernent des constructions de bois (incluant le colombage) et 54 des constructions de pierre. Bien plus, pour la période 1680-1700,

nous obtenons un total de 105 marchés pour des maisons en bois et 45 pour des maisons en pierre. Il semble donc que la construction en maçonnerie prend son essor vers 1680.

Lorsque monsieur Moogk nous présente son raisonnement pour le XVIII^e siècle, il se montre peut-être même trop prudent! "Of 83 houses enumerated in 1737 and 1739, 46 or 55% were of masonry construction (p. 49)". Y avait-il seulement 83 maisons à Québec à cette époque? Ces données proviennent des papiers terriers du fief du Sault-au-Matelot et des propriétés de l'Hôtel-Dieu⁶. Or ces deux papiers terriers n'incluent pas la Basse-ville et la Place royale, haut-lieu du commerce ni les quelques constructions situées à l'extérieur de l'enceinte existante (qui n'est pas celle de Chaussegros de Léry).

Par ailleurs, au sujet des règlements de construction, le professeur Moogk semble se contredire en affirmant que: "The principal objective of building regulations for the towns of New France was not the preservation of street alignments or sanitation; it was protection against fires (p. 50)". Pourtant au premier chapitre il avait écrit que "More attention was given to upholding street allowances than to the regulations of vacant town lots. Laws for the maintenance of thoroughfares in the towns were passed in 1673, 1685, 1686, 1689, 1727, 1732 and 1735 (p. 16)". Rappelons à nouveau les impératifs militaires qui régissent en bonne partie le développement de la ville, de même que les besoins commerciaux et nuançons la première affirmation: si le thème de la protection contre les incendies est le plus en évidence dans les règlements, cela n'exclut pas nécessairement les autres; ce serait faire abstraction des multiples ordonnances qui traitent de toutes ces facettes à la fois.

Affirmer par contre de l'ordonnance de Dupuy en juin 1727 que "the new principle contained in this code was that construction be durable and safe (p. 59)", c'est vouloir faire abstraction de la

multitude d'ordonnances et d'articles de la coutume de Paris qui ont tenté de régir la construction. La répétition des mêmes éléments d'un texte à l'autre nous indique cependant que ce principe ne fut pas respecté. Dans ce contexte, l'ordonnance de l'intendant ne doit pas être considérée comme une nouveauté mais plutôt comme une formulation plus complète et plus explicite de ce que contenaient les réglementations antérieures.

Monsieur Moogk énonce également quelques conclusions importantes au sujet des constructeurs dans ce chapitre; puisque le cinquième chapitre leur est consacré nous formulerons donc nos commentaires dans le cadre de la critique de celui-ci.

Le quatrième chapitre se veut une illustration de la construction de deux maisons à Montréal au XVIII^e siècle; retenons-en une assertion de l'auteur: "This contract with the mason betrays the impatience, confusion and poverty of Antoine Forestier and his wife (p. 80)". Le fait qu'un marché de construction ne précise pas les dimensions ni les autres éléments de la construction ne constitue pas une preuve de la pauvreté d'une personne. Il faut bien plus que l'étude d'un marché de construction pour énoncer une telle affirmation, quoiqu'il peut nous donner un indice de sa situation financière.

Nous reprenons dans la critique du cinquième chapitre tous les énoncés antérieurs à caractère socio-économique. Si nous suivons le raisonnement de monsieur Moogk au chapitre trois, nous devons voir dans la législation, la cause première de la transformation des modes de construction en milieu urbain. L'argumentation peut à première vue paraître séduisante, mais n'y aurait-il pas lieu de s'interroger également sur les "clients", donc en définitive se poser la question: qui sont les citoyens et quel est leur statut social? L'auteur à tout le moins nous laisse entrevoir un reflet de cette préoccupation lorsqu'il nous

apprend que le coût est l'un des facteurs importants du choix du mode de construction.

De nombreuses questions toutefois méritent d'être relevées. Ainsi lorsqu'au deuxième chapitre, le professeur Moogk nous indique qu'il en coûte moins de 250 livres pour une maison de pièces-sur-pièces et qu'au chapitre suivant il nous apprend qu'il en coûte moins de 300 pour une construction identique en ville, pouvons-nous en conclure qu'il en coûte moins cher en milieu rural qu'à la ville? Fort de cette conclusion, si conclusion il y a, il nous est permis de poser la question suivante: existe-t-il une variation importante dans les coûts entre les différentes villes étant donné que des facteurs tels que la proximité ou l'abondance des matériaux et la quantité et la qualité de la main-d'oeuvre peuvent varier? À cela, l'étude n'apporte aucun indice comme d'ailleurs elle n'apporte aucune précision sur la courbe temporelle des coûts. L'auteur nous indique que, règle générale, la population du XVIII^e siècle étant plus à l'aise, la grandeur des maisons augmente et par le fait même le coût. Or encore une fois, y a-t-il un rapprochement à faire entre la dimension d'une maison à Montréal et celle de Québec?

Deux pages seulement sont consacrées à l'étude économique de la construction domiciliaire et partant monsieur Moogk trouve le moyen de conclure sans ambages qu'il n'y a pas lieu de croire "that, at last, we have discovered evidence in masonry contracts of the commercial entrepreneurship (p. 60)". Un tel énoncé nous laisse perplexes. Et pourtant, 28 pages plus loin, Moogk ne semble pas reconnaître ses conclusions puisque, traitant des différents "large scale contractors", il énoncera que François de la Jolie "was the embodiment of entrepreneurship". Poussant encore plus loin, l'auteur ira jusqu'à écrire que "The masonry contractors grew on institutional contracts and especially, on Crown contracts for fortifications. Do-

mestic houses became a sideline for the larger builder (p. 88)'. Trop, c'est trop!

Nous avons déjà souligné en introduction à cette critique la faiblesse de l'échantillonnage de monsieur Moogk. Et pourtant, en se basant sur 74 marchés de construction de maçonnerie, monsieur Moogk affirme qu'il n'y a aucun indice de l'entrepreneurship. Le contraire aurait été étonnant! Nous aurions cru indispensable que l'auteur avant de porter un jugement sur cette question, ait défini le concept d'entrepreneur. Si nous nous en reportons à son raisonnement, il existe deux paramètres auxquels sont assujettis les soi-disant entrepreneurs. Le premier concerne les gens de métier; le deuxième, ceux qui sont extérieurs aux métiers de la construction. Ainsi dans le second cas, François de la Joue peut être considéré comme entrepreneur puisqu'il est aussi marchand. La notion d'extériorité au domaine de la construction est donc l'un des paramètres qui régit l'admission au cercle privilégié des entrepreneurs. Par contre, le raisonnement du professeur Moogk nous apparaît très fragile en ce qui concerne les gens de métier. Nous présentant trois types de contrats, soit les marchés en bloc, les marchés à la journée et les marchés les clefs à la main, il en arrive à la conclusion que seule cette dernière forme de marché peut consacrer un entrepreneur, étant donné les différents services qu'il s'engageait à fournir. Or puisque ce genre de contrat est plus rare au XVIII^e siècle, Moogk en conclut que "the risk was removed from these ventures by a simple expedient. The expedient was payment à la toise (p. 60)". Ne sachant pas anticiper les impondérables, le constructeur préférerait ce genre de marché. D'ailleurs, poursuit-il, avant 1700 seulement le tiers des contrats sont payables à la toise alors que, de 1700 à 1735, la situation est inversée. Dans les dernières 25 années, la proportion est à peu près équivalente.

Monsieur Moogk se réjouira sans doute d'apprendre que, d'après un échantillonnage de 167 contrats de ma-

çonnerie domiciliaires pour la seule ville de Québec passés entre 1683 et 1758, nous avons constaté pour les mêmes périodes que son pourcentage ne s'avérait juste que pour 1701-1735; entre 1683 et 1700, 59% des contrats sont faits en fonction du paiement à la toise (total de 22 contrats) alors que la période 1736-1758 suit la même tendance, soit 58% (total de 86 contrats) des marchés privilégiant le même mode de paiement. Mais est-ce suffisant pour en conclure comme le professeur Moogk? Que non! Si l'auteur a peut-être raison quand à la construction domiciliaire, il n'en demeure pas moins que l'industrie de la construction comprend aussi les chantiers de fortifications et les édifices publics et conventuels. C'est à la lueur de la connaissance de tous ces chantiers qu'il faudrait porter jugement. Or si nous nous en reportons à l'aspect des fortifications et en acceptant les paramètres de monsieur Moogk, c'est-à-dire le paiement à la toise, il n'y aurait aucun "large scale contractor" (y aurait-il ici une nuance qui nous échappe?) ou entrepreneurs ni en France ni au Canada puisque tous les contrats sont accordés au paiement à la toise. Il en est de même pour les édifices publics. Et pourtant un chantier de fortifications est une entreprise gigantesque qui draine les efforts de 200 à 300 personnes toutes payées par (comment dire?) l'entrepreneur. Suivant le raisonnement de monsieur Moogk, Trostier Desautiers et Denys de Saint-Simon qui pourtant correspondent à l'un des paramètres (celui de l'extériorité) ne pourraient être considérés comme entrepreneurs. Le raisonnement est douteux.

N'aurait-il pas fallu au contraire replacer ces constructeurs dans leur contexte, c'est-à-dire non pas concevoir l'industrie de la construction basée sur des normes qualitatives, soit les services fournis, mais plutôt sur le quantitatif, soit le nombre de mises en chantier, le nombre d'engagements et les contrats d'apprentissage. Dans cette étude, il est intéressant de noter que, si l'auteur fait du paiement à la toise son cheval de bataille

pour tirer ses conclusions socio-économiques, il n'a même pas daigné s'attarder au coût des constructions qui est, de son propre aveu, l'un des facteurs importants du choix du mode de construction.

Nous aimerions relever deux autres points qui méritent, l'un d'être infirmé, l'autre d'être nuancé. Prétendre que les "larger builders" ou "large scale contractors" firent fortune avec les fortifications, c'est peut-être vrai, encore faudrait-il établir l'état de celle-ci. Mais inciter le lecteur à croire qu'ils ont tout de go été choyés par l'État, c'est commettre une grave erreur. Pour Québec, les contrats des fortifications sont accordés à des personnes solvables et qui ont fait leurs preuves dans la construction domiciliaire. Baillif qui construit la batterie Royale en 1691 et Jean Le Rouge le Cavalier du Moulin et une des portes de 1693, n'ont-ils pas reconstruit une bonne partie de la Basse-ville après l'incendie de 1682? Pour leur part, Guillaume Deguise dit Flamand et Charles Janson dit Lapalme ont oeuvré à sous-contrat pour Trostier Desauniers lors de la construction de l'enceinte de 1745.

Un dernier point, selon nous, aurait dû être nuancé: celui des dimensions des maisons. Si la maison du XVIII^e siècle a environ 30 à 40 pieds de façade sur 20 à 25 de largeur et qu'elle est plus grande, quelle grandeur avait-elle auparavant? Et surtout qui l'habite? Quant à Québec, existe-t-il une différence entre la Haute et la Basse-ville? Un relevé de quelque centaines de marchés de construction nous a permis de constater que si ces maisons de 30 à 40 pieds sur 20 à 25 deviennent monnaie courante au XVIII^e siècle en Haute-ville, elles l'étaient déjà dans les dernières décennies du XVII^e siècle à la Basse-ville.

Nous aimerions souligner également quelques détails qui, en cours de route, nous ont laissés perplexes. Ainsi il eût été préférable de jeter un coup d'oeil non seulement sur les traités d'architecture des constructeurs mais aussi sur leurs outils; il y a certes des planches qui en

illustrent mais elles ne sont d'aucune façon rattachées au texte. Par ailleurs, lorsque l'auteur décrit son chantier de construction des années 1750, il utilise l'anecdote de Louvigny de 1706; le scénario aurait pu se reproduire mais pourquoi ne pas l'avoir replacé dans son contexte? Dans ce texte, il n'y a aucune allusion aux systèmes de chauffage — élément essentiel de toute construction en pays nordiques — non plus qu'aux fours à pain.

Quant à sa conclusion, Moogk n'y traite presque exclusivement que de la technique du pièces-sur-pièces, quitte à nous offrir un petit message à saveur patriotique: "More than a house was built; a nation was also being built (p. 121)". On se serait attendu à plus. N'était-ce pas le temps d'introduire de nouvelles avenues de recherches telles que, sur le plan technique et partant social, les divisions des maisons et l'utilisation des différentes pièces par le biais notamment des inventaires après décès? Ces mêmes sources, combinées à une recherche sur les maisons presbytérales ne nous permettraient-elles pas de pénétrer dans l'univers mystérieux de la construction rurale? On ne peut non plus négliger une étude socio-économique portant sur la corrélation bâtiment/population par une étude notamment des baux. Somme toute, la recherche sur l'industrie de la construction n'en est qu'à ses premiers balbutiements; l'étude de Peter N. Moogk dans ce contexte n'en demeure pas moins valable puisqu'il a bien démontré l'évolution de l'architecture et a même dépassé ce cadre d'analyse diachronique pour aborder l'aspect social qui se dégage d'un marché de construction. Néanmoins le professeur Moogk, avant d'entreprendre une synthèse aurait-il dû limiter son champ d'intérêt synchronique et se restreindre à une seule ville; la richesse de son étude n'en aurait pas été amoindrie.

Yvon Desloges,
Alain Rainville

Agent de recherches
en histoire
Parcs Canada
Québec

Serge Saint-Pierre
Ethnographe, Groupe de
recherche en histoire
du Québec rural,
Québec

Notes:

¹ Marc LAFRANCE, "Evolution physique et politiques urbaines: Québec sous le régime français", *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, no. 3-75, Février 1976, pp. 3-23.

² Lucien CAMPEAU, *Les Cent-Associés et le peuplement de la Nouvelle-France, (1633-1663)*, Bellarmin, Montréal, 1974, p. 77.

³ Pierre RASTOUL, "La chaumière québécoise", *Bulletin de culture matérielle/Material Culture Bulletin*, Musée national de l'homme, Collection Mercure, No. 21, Ottawa, 1977, pp. 19-41.

⁴ Jacques FRÉAL, *L'architecture paysanne en France: la maison*, Paris, Editions Serg, 1977, pp. 186-190.

⁵ Doris DROLET DUBÉ, et Marthe LACOMBE, *Inventaire des marchés de construction des Archives nationales à Québec*, Parcs Canada, Histoire et Archéologie, No., 17, 459 p.

⁶ A.J.H. RICHARDSON, "A comparative historical study of timber building in Canada," *Bulletin of the Association for the Preservation of Technology*, Vol. V, No. 3, 1973, p. 80.

L'AVENIR DE LA COLLINE
PARLEMENTAIRE

Claude Bergeron
Québec, Les Éditions du Pélican, 1974
150 p., 31 ill., \$4.95

En 105 pages de texte et 25 illustrations, faire l'historique du projet de réaménagement de la colline parlementaire, en critiquer le "concept général" tant dans son élaboration que dans sa mise en place, et enfin terminer par la proposition d'un nouveau concept, c'est vouloir rendre quadruples les bouchées doubles

et risquer de passer sous silence, volontaire ou non, bien des éléments essentiels du problème. L'entreprise de *L'avenir de la Colline parlementaire* était, sinon hasardeuse, du moins ambitieuse.

En guise d'ouverture, un bref historique, commençant par la "décision gouvernementale" du 20 juillet 1960, révèle le ton institutionnel que prendra cet ouvrage, basé en grande partie sur les rapports, textes et procès-verbaux officiels. Ce jour-là, le premier ministre Jean Lesage en annonçant la création par son gouvernement d'une commission chargée de l'embellissement de la ville de Québec, met en branle l'ensemble des mécanismes qui, en dix ans, bouleverseront le tissu urbain de la vieille capitale.

Une brève incursion dans les événements antérieurs nous rappelle d'abord le rapport Gréber (1956) où déjà apparaît, comme disciple du "grand maître" français, l'architecte Édouard Fiset, puis la création en 1957 de la Commission d'enquête sur le logement derrière laquelle se profilent les intérêts de la Chambre de Commerce de Québec. Le rapport Martin présentant en 1961 les travaux de cette commission, considérera comme inadéquates les conditions de logement de 45% de la population.

C'est aussi en 1961 que se concrétise la "décision gouvernementale" par la création officielle de la "Commission d'aménagement de Québec" (C.A.Q.), dont le mandat et le territoire, contrairement à ce que son nom pourrait laisser croire, se limitent aux besoins d'aménagement du gouvernement provincial dans la ville.

De 1961 à 1965, l'influence majeure en terme d'urbanisme sera celle d'E. Fiset, nommé conseiller technique de cette commission. Cette même période entendra les premières protestations (celles d'André Robitaille et de Jean Cimon) contre l'absurdité d'une trop grande concentration des bureaux gouvernementaux à proximité du parlement. Elles seront sans effet. Mais, dès que les spéculateurs et promoteurs immobiliers protesteront, se sentant brimés par les propositions de l'urbaniste de la